

Défis pour une Éducation Physique et Sportive Inclusive au Sénégal

[Challenges for an Inclusive Physical and Sports Education in Senegal]

Cheikh Tidiane Tine

Université Cheikh Anta Diop, Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport, BP. 3256, Dakar, Senegal

Copyright © 2024 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Inclusive education is a challenge for modern societies and is part of the effort to consolidate the democratisation of education. It is a challenge to the transformation of educational establishments and teaching practices. The study of the issue of inclusion in physical and sports education is based on a methodology involving surveys of teachers and observation of educational practices. Individual semi-directive interviews were combined with the analysis of practices to give greater consistency to the results. The analysis reveals major challenges, including the need to transform the socio-cultural environment, train teachers in the culture of inclusive education and adapt teaching methods to take account of the educational needs of all. The presence of disability in schools may well provide an opportunity to promote innovations in teaching, especially in terms of content and methods. The configuration, operation and practices of educational institutions also need to be adapted to the inclusion paradigm. Schools have not yet capitalised on their experience in terms of singling out pupils and differentiating teaching to make a break with the past and start a real revolution.

KEYWORDS: physical education, teaching, disability, inclusion, challenge, Senegal.

RESUME: L'éducation inclusive est un enjeu des sociétés modernes et s'inscrit dans l'effort de consolidation du processus de démocratisation de l'enseignement. Elle est un défi à la transformation des établissements d'enseignement et des pratiques pédagogiques. La réflexion sur la problématique de l'inclusion en éducation physique et sportive s'appuie sur une méthodologie basée sur des enquêtes réalisées auprès des enseignants et sur l'observation des pratiques éducatives. Les entretiens individuels semi-directifs ont été associés à l'analyse des pratiques pour donner plus de consistance aux résultats. L'analyse révèle des défis majeurs dont celui de la transformation de l'environnement socioculturel, de la formation des enseignants à la culture de l'inclusion scolaire et de l'adaptation pédagogique pour prendre en compte les besoins éducatifs de tous. La présence du handicap à l'école peut bien constituer une occasion pour promouvoir des innovations dans l'enseignement surtout en termes de contenus et de méthodes. La configuration, le fonctionnement et les pratiques des institutions scolaires doivent aussi être modulés en fonction du paradigme d'inclusion. Les établissements n'ont pas encore capitalisé une expérience en matière de singularisation des élèves et de différenciation pédagogique pour consacrer une rupture et amorcer une véritable révolution.

MOTS-CLEFS: éducation physique, enseignement, handicap, inclusion, défi, Sénégal.

1 INTRODUCTION

L'éducation inclusive témoigne d'un idéal élevé de société et d'un effort de consolidation du processus de démocratisation de l'enseignement. L'éducation voulue par le Sénégal est nationale, démocratique et populaire comme on peut le lire dans l'exposé des motifs de la Loi N°91-22 du 16 février 1991, portant orientation de l'Éducation nationale, modifiée. L'éducation inclusive suppose que l'hétérogénéité ne soit pas un problème, mais un énorme défi à la transformation ou réinvention des

établissements d'enseignement, pour permettre à tous les apprenants, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles, d'avancer dans les apprentissages. L'obligation faite au système éducatif est de garantir la réussite scolaire et l'inscription sociale de tout élève [1]. L'inclusion qui traduit une approche éducative globale avec toutes les transformations nécessaires que cela peut engendrer dans les façons de penser, de faire et d'agir implique non seulement un accès physique, mais aussi et surtout un accès aux apprentissages. Elle est une conception qui engage des orientations d'actions basées sur l'aménagement du fonctionnement pédagogique pour permettre les apprentissages de tous [2]. Nourrir et augmenter les capacités d'apprentissage de tous les citoyens est une obligation pour les sociétés actuelles. Le droit à l'éducation des personnes en situation de handicap, consacré par la convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée par son assemblée générale du 13 décembre 2006, est reconnu par les États Parties dont le Sénégal. Cette convention, en son article 30, parle de la participation des personnes handicapées à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports et repose sur la vision d'une société inclusive. Pour être en phase avec ses engagements internationaux, l'État du Sénégal adopte la loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées, et « *garantit le droit à l'éducation, l'enseignement, la formation et l'emploi pour les personnes handicapées. Les enfants et adolescents handicapés ont droit à une éducation gratuite en milieu ordinaire autant que possible dans les établissements proches de leur domicile* » (Art. 15). Ladite loi, en son article premier, « *vise à garantir l'égalité des chances des personnes handicapées ainsi que la promotion et la protection de leurs droits contre toutes formes de discriminations* ».

En effet, les activités physiques et sportives sont généralement perçues comme des moyens d'inclusion sociale. Sous ce rapport, l'Éducation Physique et Sportive (EPS) peut donc être considérée comme une discipline de choix, la discipline de prédilection en matière d'inclusion. Aussi serions-nous tenté de concevoir l'EPS comme une discipline naturellement inclusive. Cette perception imposerait à l'EPS plus qu'autres disciplines scolaires une forte pression en matière d'inclusion [3]. Comment l'inclusion du handicap en EPS est-elle globalement perçue par les enseignants ? Quelles sont les formes de pratiques en cours ? Ou comment les élèves en situation de handicap sont-ils traités lors des cours d'EPS ? Quels sont les défis et quelles sont les perspectives ?

2 L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE À L'HEURE DU HANDICAP

L'Éducation Physique et Sportive (EPS) est une discipline d'enseignement souvent laissée en rade dans l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Les élèves en situation de handicap ne bénéficient pas toujours d'un enseignement de l'EPS équivalent à celui de leurs camarades « ordinaires », car nombre d'établissements scolaires accordent plus d'importance aux disciplines jugées fondamentales pour ce qui est de ces élèves [4]. Discipline à la fois complète et complexe, l'EPS permet pourtant de développer des capacités sur le plan cognitif, affectif, moteur et relationnel [5]. Les élèves en situation de handicap, lorsqu'ils sont intégrés ou inclus à l'école ordinaire, sont très souvent exclus des enseignements en EPS. Or, « *les enjeux moraux, sociaux et institutionnels veulent qu'aujourd'hui l'Éducation physique et sportive (EPS) soit une discipline scolaire inclusive* » [3]. L'inclusion est le fait de « *rendre tout accessible à tous* » [6]. Il est mentionné à l'article premier de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (1978) que « *la pratique de l'éducation physique et du sport est un droit fondamental pour tous* ». Chacun a le droit, pour le développement et l'épanouissement de sa personnalité, d'accéder à l'éducation physique et au sport aussi bien dans le système éducatif que dans les autres secteurs de la vie.

Faire pratiquer l'EPS aux élèves en situation de handicap, c'est refuser aussi cette peur de l'autre qui infiltre tout le champ social [7]. La participation de ces élèves aux cours d'EPS permet de passer d'une culture de la séparation à une culture commune et partagée [8]. Elle peut favoriser la transformation des représentations et l'expression des qualités de chacun. Cette participation représente un vecteur d'inclusion dans le système scolaire et contribue à l'enrichissement de tous. L'EPS « *constitue pour les élèves en situation de handicap une occasion de se trouver en groupe, de sortir de chez soi, d'interagir avec les autres et d'avoir un rôle précis au sein du groupe* » [9]. L'inclusion des élèves en situation de handicap au cours d'EPS nécessite de mettre le curseur sur les capacités plutôt que sur les incapacités. De ce fait, l'enseignant d'EPS est dans l'« obligation » de découvrir les capacités et de proposer des activités en rapport avec les préoccupations de l'élève. La mobilisation des capacités résiduelles dans l'accomplissement de conduites motrices permet à l'élève d'accepter son corps tel qu'il est [10].

Tout bien considéré, l'inclusion des élèves en situation de handicap est une tâche nécessaire mais très difficile surtout pour une discipline scolaire (EPS) où les phénomènes de concurrence et de comparaison sont persistants et les prestations des élèves exposées.

3 MÉTHODOLOGIE

Ce travail de recherche est le résultat d'une enquête de terrain menée dans le département de Dakar sur la problématique de l'inclusion en EPS. L'enquête qualitative qui est utilisée dans le cadre de cette investigation s'est matérialisée par l'administration du guide d'entretien et l'observation des pratiques en EPS. La technique de l'entretien semi-directif a permis de recueillir les discours des enseignants d'EPS ayant au moins 10 ans d'expérience professionnelle. L'autre critère de choix de ces enseignants, en sus de la disponibilité/collaboration affichée, est qu'ils ont accueilli au moins un élève en situation de handicap dans leurs cours. Ce qui leur permet de vivre la réalité du handicap dans l'exercice de leur pratique enseignante et de pouvoir discuter d'un sujet connu. Les entretiens individuels semi-directifs ont été associés à l'analyse des pratiques observées pour donner plus de consistance à l'exposé des résultats. Les 15 entretiens réalisés ont fait l'objet de transcription et d'analyse de contenu. Des fragments de discours des acteurs sont repris dans le texte pour mieux étayer le raisonnement.

4 POUR UNE ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE INCLUSIVE

Dans un espace scolaire de plus en plus hétérogène, l'EPS, comme les autres disciplines scolaires, se doit d'accueillir tous les élèves au sein de cours ouverts notamment à ceux qui sont dits "autrement capables". Selon un de nos interviewés :

« C'est une bonne chose d'introduire les élèves en situation de handicap dans les cours d'EPS parce que ce sont des humains qui ont certainement des manquements, mais cela ne doit pas influencer leur apprentissage. Ils ont le droit à l'éducation comme toute autre personne et si on les écarte des cours d'éducation physique et sportive ils seront faibles et vulnérables. En plus ils se sentiront écartés de la société. Si on les inclut dans les cours d'EPS, ils vont se sentir concernés et peuvent même masquer leur handicap. »

L'EPS peut-elle devenir une discipline scolaire inclusive dans le contexte sénégalais? En a-t-elle les moyens? Quels sont les obstacles, les défis à relever pour faire de l'éducation physique et sportive inclusive une réalité dans les écoles sénégalaises ?

4.1 LE DÉFI SOCIOCULTUREL

La figure du handicap à travers les époques et les aires culturelles est une figure qui balance entre rejet et acceptation, entre exclusion et inclusion au sein de la société. Assimilé généralement à l'anormalité dans l'imaginaire social, le handicap a toujours fait l'objet de représentations positives ou négatives en fonction du temps et de l'espace. La société produit un ensemble de discours que Patrick Fougeyrollas [11] appelle « *la matrice normative* ». Cette matrice, en établissant un cadre normatif auquel se réfèrent les individus, crée en même temps des modèles d'anormalité, de différence et de déviance. Par conséquent, la charge significative donnée aux corps différents détermine leur inclusion. Pour le Sénégal, un contexte socioculturel encore très chargé (le poids de la tradition, des perceptions et représentations) limite l'accès à la pratique de l'activité physique et, partant, de l'éducation physique des élèves en situation de handicap. Sous ce rapport, un enquêté nous dit: « *je suggère la sensibilisation lors des premières séances de cours. Elle peut déconstruire l'image et la représentation que la société et les élèves ont envers leurs camarades en situation de handicap. Il faut aussi associer les parents d'élèves dans la sensibilisation pour faire comprendre à leurs enfants qu'il n'y a pas de handicap qui empêche de venir faire les cours d'EPS. Personne n'est supérieur ou inférieur et que tout le monde peut réussir avec l'aide du professeur.* » L'environnement socioculturel n'est pas souvent de nature à encourager la pratique de l'EPS par les élèves avec handicap car on peine encore à croire à leurs aptitudes. De l'avis d'un des interviewés: « *un handicapé est quelqu'un qui est diminué physiquement, mentalement, voire visuellement. La personne est handicapée lorsqu'elle est incapable ou bien qu'elle a des difficultés à exécuter une tâche bien déterminée. Cette incapacité peut être d'ordre moteur, sensoriel, visuel, etc.* ». Le poids des représentations sociales du handicap (*incapacité, manque, difficulté, limitation, etc.*) constitue un obstacle à l'éducation physique inclusive et cette barrière socioculturelle doit être démolie en créant des cadres de pratiques partagées. Sous ce rapport, un enseignant affirme sans ambages que: « *les structures spécialisées ne sont pas la bonne solution car elles créent un monde dans un autre monde alors que la place des élèves handicapés est dans les écoles publiques ordinaires pour partager les mêmes espaces et les mêmes activités avec les autres élèves. Regrouper les élèves handicapés pour leur dispenser un enseignement à part revient à les écartés volontairement.* »

Il est aujourd'hui nécessaire de changer le regard socioculturel que l'on porte sur le handicap en général et les élèves en situation de handicap en particulier pour passer d'une vision des « creux » à une vision des « reliefs » [5]. Les réaménagements que l'enseignant apporte aux activités ou situations d'apprentissage résulteraient directement de ses représentations de l'élève et de sa situation de handicap. Les représentations agissent sur la décision de l'enseignant de spécifier ou non l'activité de l'élève à besoins éducatifs particuliers. L'inclusion scolaire et sa philosophie de la réussite éducative pour tous incitent à d'autres formes de « regard » de l'autre, à d'autres mentalités et pratiques socio-éducatives. Une révolution culturelle [12],

celle de la « pensée et de l'action » s'avère ainsi indispensable pour ouvrir au mieux l'école aux élèves en situation de handicap. Le pari de la transformation des mentalités afin de faire disparaître les résistances sociales reste également tributaire de la pratique de l'EPS par les élèves en situation de handicap dans l'espace scolaire ordinaire. Changer les représentations sociales liées aux élèves en situation de handicap est un des facteurs clés pour la création de situations d'apprentissage stimulantes et provocatrices de succès pour tous les élèves. Les représentations sociales jouent un rôle important dans les actes quotidiens que posent les hommes.

4.2 LE DÉFI PÉDAGOGIQUE

L'avènement d'une éducation physique et sportive inclusive n'est pas un problème mais un énorme défi au changement de mentalités et de pratiques éducatives. L'article 2 de la Loi N°91-22 du 16 février 1991, portant orientation de l'Education nationale, stipule que l'éducation aide chacun à épanouir ses potentialités en adaptant ses contenus, objectifs et méthodes aux besoins spécifiques des enseignés. L'enseignant, dans son approche didactique, doit apprendre à travailler sur les aptitudes des élèves en situation de handicap pour construire leurs apprentissages. La prise en compte des besoins éducatifs particuliers rend inéluctable la notion de pédagogie différenciée. Une différenciation pédagogique permet de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves qui ont des difficultés dans les apprentissages. Mieux encore, la différenciation pédagogique répond à une préoccupation majeure qui est d'adapter l'enseignement à la diversité des élèves. Cet interviewé estime que: « *Pour éviter toute distribution entre les élèves handicapés et les élèves normaux, il faut tout d'abord recenser les élèves handicapés afin de gérer leurs inaptitudes surtout physiques puisqu'on ne peut pas les séparer définitivement des autres élèves. C'est ce que la législation a prédit en incluant la visite médicale afin de les différencier.* » Selon Perrenoud [13], différencier c'est rompre avec la pédagogie frontale - la même leçon, les mêmes exercices pour tous - mais c'est surtout mettre en place une organisation du travail et des dispositifs didactiques qui placent chacun dans une situation optimale. La différenciation pédagogique n'est pas une méthode mais une façon de penser l'enseignement et l'apprentissage. D'après Bolduc et Van Neste [14], la différenciation est une philosophie pédagogique. L'art d'enseigner prend tout son sens quand on exige d'un sujet de faire ce dont il est réellement capable et de lui faire comprendre ses limites, fussent-elles provisoires. Sous cet angle, les mots suivants d'un interlocuteur semblent avoir du sens: « *un élève par exemple en fauteuil roulant, on peut lui demander au lancer de poids de lancer à partir de son fauteuil ou en position assise, mais aux cycles de sauts, quelle que soit notre volonté de le faire participer, on est obligé de l'écartier car il a des limites objectives.* » Les élèves à besoins éducatifs spécifiques ont besoin de construire une image positive de leurs possibles. Par voie de conséquence, il est possible de dire que l'inclusion commence à partir du moment où les élèves sont capables de faire.

Le défi est de produire des pratiques partagées innovantes dans une situation d'apprentissage mixte entre élèves en situation de handicap et élèves dits « valides ». L'inclusion en EPS offre un contexte qu'il faut saisir pour inventer sur le plan pédagogique-didactique. Les enseignants d'EPS doivent davantage « faire preuve de pédagogie » qui est l'aptitude à enseigner et à transmettre à un individu ou un groupe d'individus des connaissances au moyen de méthodes adaptées à leur condition. Un des enquêtés soutient que: « *même si notre formation ne tient pas en compte la question du handicap, elle nous a suffisamment dotés de compétences pour pouvoir dans une certaine mesure adapter nos enseignements en fonction des besoins de l'élève handicapé.* » L'enseignant, dans une logique d'adaptation pédagogique, peut par exemple travailler sur un terrain plus petit, une distance plus courte, un temps supplémentaire pour agir ou récupérer d'un effort, un matériel plus ergonomique, un aménagement des règles, etc [15]. La référence [5] a identifié quelques variables pour adapter les situations d'EPS: adapter l'environnement, adapter le matériel, adapter les rôles et des règles, adapter la durée de l'activité, la médiation humaine, etc. Force est de souligner qu'il n'y a pas de « recette », de panacée, de formule idéale ou de solution toute faite ou « clé en main » en pédagogie. Il faut déconstruire les évidences et les certitudes en matière d'éducation et passer d'une « pédagogie statique » à une « pédagogie dynamique et évolutive », une « pédagogie des situations quotidiennes » ou « pédagogie du monde scolaire contemporain ».

L'enseignement devient un processus de construction/déconstruction/reconstruction au gré des situations rencontrées. Le défi de l'inclusion ne peut être relevé sans un esprit d'imagination, d'ingéniosité et de créativité de la part des enseignants. La nécessité de réviser les pratiques éducatives ordinaires s'impose comme une condition sine qua non à la réalisation de l'inclusion scolaire.

Somme toute, les pratiques professionnelles dans le champ de l'enseignement et plus spécifiquement dans celui de l'éducation physique doivent être interrogées dans la perspective de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers en EPS. La notion de « *Besoins Educatifs Particuliers* » constitue un enjeu pour la prise en compte des différences et le renouvellement des pratiques quotidiennes des intervenants. Selon un de nos interviewés: « *l'enseignant doit identifier les besoins des élèves handicapés et les prendre en compte dans le groupe.* » Une « révolution » en EPS passerait aussi par la capacité de la discipline à se mettre à niveau pour tenir compte des spécificités de chacun. L'innovation éducative est la clé de

la prise en compte des besoins de tous. Suivant l'ONU [16], le principe de l'égalité des chances implique que « *les besoins de tous ont une importance égale* » et que « *c'est en fonction de ces besoins que les sociétés doivent être planifiées* ». L'UNESCO [17] invite même les pays à créer des conditions spécifiques « *afin de permettre le développement intégral de leur personnalité grâce à des programmes d'éducation physique et de sport adaptés à leurs besoins* ».

4.3 LE DÉFI DE LA FORMATION

Dans la catégorie des professionnels dont le travail quotidien s'adosse aux activités physiques et sportives, se trouvent spécialement les enseignants d'EPS. Le Breton [18] constate que « *les APS ne sont que des outils entre les mains des animateurs, elles n'ont aucune vertu intrinsèque conférant à leur prescription une efficacité incontestable. L'outil ne dit rien de l'artisan* »; d'où la question de la formation de l'artisan ou de l'acteur qui doit manipuler l'outil. L'analyse de la réalité du terrain révèle une absence de formation des enseignants sur les thèmes du handicap et de son inclusion scolaire, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas reçu de formation en éducation inclusive. En d'autres termes, le manque de formation des enseignants d'EPS sur la prise en compte pédagogique des élèves en situation de handicap constitue une épineuse équation. Un enseignant relève que: « *les enseignants ne se sentent pas suffisamment compétents à prendre en compte au sein de leur enseignement les élèves en situation de handicap en raison du manque de formation.* » A défaut de préparation à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, beaucoup d'enseignants préfèrent, par mesure de sécurité ou de confort, les mettre à l'écart tandis que d'autres tentent de leur apporter des aides pour leur permettre de suivre l'enseignement tel qu'il existe. De l'avis d'un enseignant enquêté: « *les difficultés qui freinent l'inclusion des élèves en situation de handicap, c'est le manque de programmes adaptés car on est obligé de se conformer à la législation scolaire. Et si toutefois il n'y a pas un programme qui est dévolu à ces élèves, il est difficile de les inclure.* » Pour construire une école inclusive, il faut des programmes et des services adaptés. Ces propos d'un interviewé sont assez alarmants: « *le programme d'EPS au Sénégal n'est pas fait pour les élèves avec handicap car même si nous adaptons le contenu de notre enseignement de sorte à les permettre de participer, il n'existe pas de barème spécifique codifié pour mesurer leur prestation* ». Une évaluation différenciée ou adaptée est nécessaire de manière à éviter les inaptitudes aux cours d'EPS. L'inclusion des élèves en situation de handicap dépend fortement aussi de la manière dont les enseignants appréhendent les différences en classe et de leur volonté à y répondre efficacement. Elle se veut un processus par lequel les personnes incluses ont les mêmes chances que les autres.

Toutefois, les enseignants semblent rechigner à s'engager dans la voie de l'inclusion en raison du manque de formation et de connaissance des caractéristiques des élèves à besoins éducatifs spéciaux. Un enseignant sans formation issu du recrutement spécial de 2022 du gouvernement pour combler le déficit d'enseignants dans les écoles se confie en ces termes: « *je demande aux élèves handicapés de chercher un certificat d'exemption car c'est plus prudent et en plus cela pourrait m'éviter des ennuis.* » « *Il faut un minimum de formation pour éviter certaines maladroites car s'occuper d'élèves avec handicap ne s'improvise pas* » souligne un enseignant devenu administrateur scolaire. La formation dans le domaine du handicap permet de disposer des connaissances nécessaires à l'action éducative inclusive. La prise en compte des besoins éducatifs spéciaux passe par l'intégration dans les programmes de formation des futures générations d'enseignants de modules théoriques et pratiques sur le handicap à l'école et ses implications pédagogiques.

Le défi est de former les enseignants à la culture de l'inclusion scolaire et leur donner les outils pour répondre à la spécificité des besoins éducatifs spéciaux. La formation favorise une adaptation de la pédagogie aux capacités des élèves. Pour construire l'inclusion, « *il faut faire une formation adaptée pour les enseignants et trouver une évaluation spécifique pour les élèves handicapés* » estime un des enseignants enquêtés. De réels efforts restent à consentir dans la formation (initiale et continue) des enseignants pour espérer tendre vers une éducation physique et sportive inclusive au Sénégal. Les établissements de formation surtout à l'enseignement de l'EPS (l'Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, le Centre National d'Éducation Populaire et Sportive de Thiès et la section Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de l'Éducation de la Formation et du Sport de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis) s'emploient à des degrés variables à répondre aux exigences de l'éducation inclusive soit par l'ouverture de filières spécifiques soit par la création d'unités d'enseignement spéciales. A en croire un enseignant formé à l'université Gaston Berger, « *les étudiants sortent avec le diplôme professionnel appelé Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire – option EPS. Malheureusement, c'est seulement qu'en deuxième année à travers un module dénommé sport et handicap que le sujet est abordé* ». La formation en rapport avec le handicap est un aspect important dans l'évolution des représentations et des pratiques. En d'autres termes, elle joue un grand rôle dans la révolution de la pensée et de l'action. Ces propos de John G. Hibben retrouvent ici toute leur pertinence: « *éduquer un homme, c'est le mettre en état de faire face à toutes les situations* ». Par conséquent, la formation est un défi et un enjeu de taille dans le processus de construction de l'inclusion scolaire.

Les résistances à la construction d'une école inclusive s'expliquent en bonne partie par le déficit de moyens, d'information et de formation du corps enseignant. Les questions de formation à l'inclusion du handicap en EPS doivent logiquement être prises en compte dans les maquettes actuelles ou à venir des établissements dédiés à la formation des enseignants de la discipline et débattues au sein de la formation continue et de la formation initiale.

4.4 LE DÉFI INSTITUTIONNEL

Les institutions scolaires doivent travailler au passage de la notion d'« *incapacité* », généralement consacrée par la dispense d'EPS ou les certificats médicaux d'inaptitude à la pratique, vers une notion d'inaptitude partielle assez voisine de la notion de capacités fonctionnelles [19]. Toutefois, force est de constater que dans la plupart des établissements scolaires, des certificats d'inaptitude à la pratique de l'EPS sont délivrés aux élèves en situation de handicap. Selon cet enseignant, « *le manque de formation, les effectifs de classes pléthoriques ou la difficulté de mettre en place un programme individuel sans négliger l'ensemble de la classe font que certains collègues préfèrent tout simplement les demander de chercher un certificat d'exemption* ». La délivrance d'un certificat médical d'exemption demeure un facteur d'exclusion de ces élèves. Sous ce rapport, les propos suivants de cet enseignant sont assez éloquentes: « *ce qui freine l'inclusion des élèves en situation de handicap dans les cours d'EPS, c'est le certificat d'inaptitude délivré par les médecins. Pour moi, cela constitue le premier obstacle majeur à l'inclusion des élèves en situation de handicap dans les cours d'EPS.* » Si on devait donner un certificat d'exemption à chaque élève parce qu'il est limité à faire une chose, il n'y aurait presque personne pour suivre certaines disciplines. Quelle que soit la capacité de la personne, elle peut pratiquer l'EPS dès lors que l'activité est adaptée au type et au degré du handicap.

Le défi, c'est de faire assister tous les élèves aux cours d'EPS, quels que soient la nature et le degré du handicap en mettant l'accent sur les capacités résiduelles. Cet enseignant interviewé aborde la question de la participation des élèves en situation de handicap aux cours d'EPS en ces termes:

« J'avais dans ma classe deux élèves handicapés: l'un ne pouvait pas courir 4 mètres; au-delà des 4 mètres il tombe à cause d'un handicap au niveau des os. On m'avait demandé une exemption et j'ai refusé. Je l'avais de la sixième à la troisième et pratiquement il a eu la meilleure note surtout en triple saut. L'autre, elle, avait un handicap au niveau de la main et quand j'ai vu ses notes en gymnastique au BFEM, elle avait 16. Avec mes encouragements, elle ne se laissait pas faire et exceller en EPS et au finish elle faisait partie des meilleurs élèves de ma classe. »

Ce que les élèves dits « valides » peuvent faire, l'élève en situation de handicap peut le réussir avec les adaptations nécessaires. La capacité d'adaptation des établissements scolaires aux spécificités des élèves doit être mise à rude épreuve. Dans la perspective de l'inclusion, on estime que c'est d'abord à l'école de s'adapter pour prendre en considération l'hétérogénéité des élèves, c'est-à-dire de s'engager dans un changement des pratiques d'accueil et d'enseignement afin de permettre à tous d'apprendre [20]. Il est possible d'aménager le milieu pour faire disparaître les obstacles à la mobilisation et à l'expression des compétences de chaque sujet.

La pratique de l'EPS doit être accessible à toutes les personnes, quelles que soient leurs caractéristiques individuelles. « *Tout être humain a le droit fondamental d'avoir accès à l'éducation physique et au sport qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité* » [17]. En tant que facteur d'intégration et d'inclusion, de participation sociale, de respect des règles, de reconnaissance/acceptation des différences, l'éducation physique et le sport peuvent constituer un outil pour réduire la marginalisation associée au handicap. Pour ce faire, l'institution scolaire à travers une politique éducative inclusive définie par les autorités compétentes se doit de mobiliser les ressources matérielles et humaines appropriées avec le concours des organismes publics et privés. Le soutien de ces derniers aiderait à avoir des infrastructures ou lieux de pratique répondant à l'idée du *Universal design* (conception universelle ou environnement accessible à tous) avec des équipements spécifiques. Les dires de cet enseignant sont assez inquiétants sur la situation des infrastructures et du matériel didactique pour l'enseignement de l'EPS dans les écoles:

« J'ai deux élèves en situation de handicap moteur au niveau des membres inférieurs. L'un n'a qu'un seul bras et au saut en hauteur la réception peut être difficile pour lui. Maintenant je voudrais que l'administration fasse un geste pour nous chercher des mousses afin de faciliter la réception. Au Sénégal, le problème est qu'on n'a pas assez de matériel pédagogique pour prendre en charge les besoins spécifiques de certains élèves. Lorsque par exemple l'élève est assis sur un fauteuil roulant, les cours se passent sur des terrains sablonneux. On n'a pas de terrains multifonctionnels et on ne peut pas isoler l'élève handicapé. Généralement dans nos établissements on ne prend pas en compte le problème des infrastructures sportives. »

Tous les hommes ont les mêmes besoins et les pratiques architecturales actuelles doivent prendre en compte le caractère pluriel de l'humain. « *L'inclusion commence d'abord par les installations. Il faut des installations et matériels diversifiés et adaptés. Beaucoup d'établissements n'ont pas prévu des aménagements pour faciliter l'accès aux élèves handicapés* »

renseigne cet enquêté, responsable d'établissement. L'équipement des établissements en matériel et installations spécifiques adaptés demeure à la fois un défi à relever dans le contexte sénégalais pour créer les conditions d'une inclusion des élèves en situation de handicap surtout aux cours d'EPS. L'école doit opérer un changement pour s'adapter aux spécificités des élèves et non le contraire, c'est-à-dire leur adaptation à l'école à travers la logique d'assimilation qui consiste à rendre semblable celui qui est différent.

L'institutionnalisation d'épreuves physiques adaptées dans le cadre des examens (Certificat de Fin d'Etudes Élémentaires, Brevet de Fin d'Etudes Moyennes et Baccalauréat) permettrait de promouvoir l'EPS des élèves à besoins éducatifs spéciaux en général et ceux en situation de handicap en particulier. Ce défi institutionnel incombe non seulement aux enseignants et autre personnel de l'école, mais aussi aux parents, aux gouvernants, aux professionnels spécialisés et à tout autre acteur ouvert au changement dans le respect de la diversité humaine. In fine, l'institution scolaire doit vivre l'expérience des élèves à besoins éducatifs spéciaux à tous les niveaux. Dans le même ordre d'idées, un enseignant détaché dans une inspection d'académie régionale souligne que: « *la prise en charge des élèves handicapés doit se faire à tous les niveaux, de l'élémentaire en passant par le moyen jusqu'au secondaire. On ne doit pas attendre jusqu'au lycée pour commencer la prise en charge de ces élèves lors des cours d'EPS.* »

5 CONCLUSION

Un regard sur le handicap à l'école permet de constater que dans les salles de classes ou les cours d'EPS la construction de l'inclusion scolaire demeure problématique en raison d'un certain nombre de verrous à faire sauter. L'inclusion requiert le passage d'une logique du « prêt-à-porter » à une logique du « sur-mesure ». Avec ou sans besoins spéciaux, chacun peut trouver de la satisfaction dans une pratique à sa mesure et en tirer des bénéfices.

Au niveau des écoles devant accueillir des élèves en situation de handicap, la désignation d'enseignants référents responsables de leur suivi pédagogique est nécessaire. Ces enseignants seront chargés d'assurer officiellement la coordination des diverses actions en faveur des élèves en situation de handicap et d'être leur interlocuteur privilégié pour la facilitation de leur parcours. L'éducation à la diversité humaine et au « vivre ensemble » a toute sa pertinence dans un contexte marqué par les replis identitaires, les sectes, les extrémismes religieux, l'exclusion des minorités, la peur de l'inattendu et du rejet de la différence, etc. L'EPS est un moyen « *d'extraire le handicap de la marge, de le désinsulariser* » [20] et de construire les conditions d'une société réceptive aux différences et capable de voir la diversité comme une source de bien-être social. L'institution scolaire n'a pas encore capitalisé une expérience en matière de singularisation des élèves et de différenciation pédagogique pour consacrer une rupture et amorcer une véritable révolution. La présence du handicap à l'école peut bien constituer une occasion pour promouvoir des innovations dans l'enseignement surtout en termes de contenus et de méthodes.

REFERENCES

- [1] S. Ebersold, « Autour du mot inclusion », *Recherche et Formation*, no. 61, pp. 71-83, 2009.
- [2] Armstrong, F., et Barton, L., *Besoins éducatifs particuliers et inclusive éducation*, In: B. Belmont, et A. Vérillon (sous la dir.), *Diversité et handicap à l'école. Quelles pratiques éducatives pour tous ?*, Paris, CTNERHI-INRP, pp. 85- 99,2003.
- [3] M. Meziani, et D. Séguillon, « Éducation physique et sportive et besoins éducatifs particuliers des élèves », *La nouvelle revue – Education et société inclusives* n°18, pp. 10-15, 2018. <https://doi.org/10.3917/nresi.081.0005>.
- [4] J. P. Garel, « EPS et élèves en situation de handicap: l'émancipation de la didactique », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, Éditions de l'INSHEA, n°33, pp.49-62, 2006. <https://doi.org/10.3917/nresi.081.0081>.
- [5] F. Meynaud, « Vers une éducation physique et sportive inclusive », *Reliance* n°24, Toulouse, Editions èrès, pp. 92-97, 2007. <https://doi.org/10.3917/reli.024.0092>.
- [6] F. Armstrong, « Intégration ou inclusion? L'évolution de l'éducation spéciale en Angleterre. Une étude de cas », *Revue française de pédagogie*, n°134, pp. 87-96, 2001.
- [7] M. R. Moro, « Refuser cette peur de l'autre qui infiltre les cours d'école comme elle habite le champ social », *Reliance: revue des situations de handicap, de l'éducation et des sociétés*, n°27, Faire culture commune, Toulouse, Editions èrès, pp. 18-22, 2008.
- [8] M. Chauvière, et E. Plaisance, « Les conditions d'une culture partagée », *Reliance: revue des situations de handicap, de l'éducation et des sociétés*, n°27, Faire culture commune, Toulouse, Editions èrès, pp. 31-44, 2008.
- [9] Tine, C. T., *La pratique de l'éducation physique et sportive par les élèves en situation de handicap moteur au Sénégal*, In: S. Popović, B. Antala, D. Bjelica, et J. Gardašević (sous la dir.), *Physical Education in Secondary School: Researches – Best Practices – Faculty of Sport and Physical Education of University of Montenegro, Montenegrin Sports Academy and FIEP*, pp. 357-363, 2018.

- [10] G. Bui-Xuân, et J. Mikulovic, « Les élèves à besoins éducatifs particuliers n'ont pas besoin d'une pédagogie particulière en EPS », *Reliance* n°24, Toulouse, Editions èrès, pp. 98-106, 2007. <https://doi.org/10.3917/reli.024.0098>.
- [11] P. Fougeyrollas, « Normalité et corps différents: regard sur l'intégration sociale des personnes handicapées physiques », *Anthropologie et sociétés*, vol. n°2, pp. 51-71, 1978. <https://doi.org/10.7202/000884ar>.
- [12] Gardou, C., *Face au dédale des significations conférées au handicap*, In: C. Gardou et des chercheurs des 5 continents, Le handicap au risque des cultures. Variations anthropologiques, Toulouse, èrès, pp. 405-412, 2010.
- [13] P. Perrenoud, *Pédagogie différenciée: des intentions à l'action*. Paris, ESF, 2008.
- [14] G. Bolduc, et M. Van Neste, « La différenciation pédagogique: travailler avec des jeunes à la fois semblables et uniques », *Vie pédagogique*, n°123, Education, Loisir et Sport, Québec, 2002.
- [15] P. Bernard, et G. Ninot, « Les déficiences motrices (sport de haut niveau, éducation physique, réhabilitation par les APS) », *revue EPS*, Paris, 2002.
- [16] Organisation des nations Unies, *Règles pour l'égalisation des chances des handicapés*, 1993.
- [17] UNESCO, *charte internationale de l'éducation physique et du sport*, 1978.
- [18] D. Le Breton, « Activités physiques et sportives et intégration: aspects anthropologiques », *Revue Empan*, n°51, Toulouse, èrès, pp. 58-64, 2003.
- [19] A. Marcellini, « Un sport de haut niveau accessible ? Jeux séparés, jeux parallèles et jeux à handicap », *Reliance* n°15, Toulouse, èrès, pp. 48-54, 2005.
- [20] C. Gardou, *Fragments sur le handicap et la vulnérabilité. Pour une révolution de la pensée et de l'action* (1^{re} édition 2005), Toulouse, Èrès, 2009.